

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sulfapyridine Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit pharmaceutique

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Industrie Nord 1  
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                   |                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë, Catégorie 3                                                       | H301: Toxique en cas d'ingestion.                                                      |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                              | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                             |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A                                       | H360F: Peut nuire à la fertilité.                                                      |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1 | H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.                                   |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3             | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H360F Peut nuire à la fertilité.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sulfapyridine  
Cinnamate de benzyle

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.  
Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique         | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                      | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Sulfapyridine        | 144-83-2<br>205-642-7                                     | Acute Tox. 2; H300<br>Skin Sens. 1; H317<br>Repr. 1A; H360F<br>STOT SE 1; H370<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 15,8 mg/kg                                | >= 10 - < 20             |
| Benzoate de benzyle  | 120-51-4<br>204-402-9<br>607-085-00-9                     | Acute Tox. 4; H302<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.700 mg/kg | >= 0,25 - < 1            |
| Cinnamate de benzyle | 103-41-3<br>203-109-3                                     | Skin Sens. 1B;<br>H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu                                                                                                    | >= 0,25 - < 1            |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

|  |  |               |  |
|--|--|---------------|--|
|  |  | aquatique): 1 |  |
|--|--|---------------|--|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Toxique en cas d'ingestion.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut nuire à la fertilité.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.  
Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée: 09.04.2020 |

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée: 09.04.2020 |

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).  
Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.  
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 5638024-00009 Date de dernière parution: 04.04.2023 Date de la première version publiée: 09.04.2020

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                       | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle         | Base    |
|----------------------------------|----------|------------------------------------|--------------------------------|---------|
| Sulfapyridine                    | 144-83-2 | TWA                                | 0.25 mg/m <sup>3</sup> (OEB 2) | Interne |
| Information supplémentaire: DSEN |          |                                    |                                |         |
|                                  |          | limite d'essuyage                  | 0.1 mg/100 cm <sup>2</sup>     | Interne |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| Benzoate de benzyle | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 5,1 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 102 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2,6 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consomma-          | Inhalation           | Long terme - effets             | 1,25 mg/m <sup>3</sup> |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

|  | teurs         |                      | systemiques                     |                      |
|--|---------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
|  | Consommateurs | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 25 mg/m <sup>3</sup> |
|  | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1,3 mg/kg p.c./jour  |
|  | Consommateurs | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 0,4 mg/kg p.c./jour  |
|  | Consommateurs | Ingestion            | Aigu - effets systémiques       | 78 mg/kg p.c./jour   |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur                       |
|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Pétrolatum          | Oral(e) (Empoisonnement secondaire)  | 9,33 Aliments mg / kg        |
| Benzoate de benzyle | Eau douce                            | 0,017 mg/l                   |
|                     | Eau de mer                           | 0,002 mg/l                   |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 100 mg/l                     |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 10,66 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Sédiment marin                       | 1,07 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                     | Sol                                  | 2,12 mg/kg poids sec (p.s.)  |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques possibles pour minimiser l'exposition des composés. Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.  
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.  
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
- Protection des mains  
Matériel : Gants résistant aux produits chimiques
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

niques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |   |                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique                                                         | : | solide                                                                                                                        |
| Couleur                                                               | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Odeur                                                                 | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Seuil olfactif                                                        | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                          | : | Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens. |
| Inflammabilité (liquides)                                             | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Point d'éclair                                                        | : | Non applicable                                                                                                                |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Température de décomposition                                          | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| pH                                                                    | : | Donnée non disponible                                                                                                         |
| Viscosité<br>Viscosité, cinématique                                   | : | Non applicable                                                                                                                |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité                                      | : | Donnée non disponible                                                                                                         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable

Poids moléculaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter la formation de poussière.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 158 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **Sulfapyridine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 15,8 mg/kg

##### **Benzoate de benzyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.700 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### **Cinnamate de benzyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.610 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Benzoate de benzyle:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Cinnamate de benzyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Benzoate de benzyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Cinnamate de benzyle:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Sulfapyridine:**

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Benzoate de benzyle:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : négatif

##### **Cinnamate de benzyle:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

### Composants:

#### **Sulfapyridine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de hamster chinois  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

#### **Benzoate de benzyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Cinnamate de benzyle:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Sulfapyridine:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

#### **Cinnamate de benzyle:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 105 semaines  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité.

### **Composants:**

#### **Sulfapyridine:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves évidentes d'effets nocifs sur la reproduction et la fertilité sur base d'études épidémiologiques sur l'homme.

#### **Benzoate de benzyle:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

#### **Cinnamate de benzyle:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE Ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus

: Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

#### Composants:

##### **Sulfapyridine:**

Voies d'exposition

: Oral(e)

Evaluation

: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 300 mg/kg de poids corporel ou moins.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

##### **Benzoate de benzyle:**

Espèce

: Rat

NOAEL

: 781 mg/kg

Voie d'application

: Contact avec la peau

Durée d'exposition

: 4 Sem.

##### **Cinnamate de benzyle:**

Espèce

: Rat, mâle

NOAEL

: 275 mg/kg

Voie d'application

: Ingestion

Durée d'exposition

: 90 jours

Remarques

: Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée: 09.04.2020 |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

##### Composants:

##### **Sulfapyridine:**

Contact avec la peau : Symptômes: Sensibilisation  
Ingestion : Symptômes: Troubles digestifs  
Symptômes: Sensibilité à la lumière  
Symptômes: Migraine  
Symptômes: Hépatite  
Symptômes: syndrome de Stevens-Johnson

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Sulfapyridine:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,0 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

##### **Benzoate de benzyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2,32 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,09 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,475 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 5638024-00009 Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

|                                                                                    |   |                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                    |   | 0,247 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                                                                                      |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 1                                                                                                                                                                 |
| Toxicité pour les microorganismes                                                  | : | CE50 : > 10.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h<br>Méthode: ISO 8192                                                                                              |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,258 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211                                     |
| <b>Cinnamate de benzyle:</b>                                                       |   |                                                                                                                                                                   |
| Toxicité pour les poissons                                                         | : | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,643 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                                                                      |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,8 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                                        | : | CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,386 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                             |
|                                                                                    |   | EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,122 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                              |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)                                | : | 1                                                                                                                                                                 |
| Toxicité pour les microorganismes                                                  | : | CE50 : > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h<br>Méthode: ISO 8192<br>Remarques: Selon les données provenant de composants similaires                              |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Benzoate de benzyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 94 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée: 09.04.2020 |

Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.D.

### **Cinnamate de benzyle:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 7 jr  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **Benzoate de benzyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### **Cinnamate de benzyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,18  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 2811  
ADR : UN 2811  
RID : UN 2811  
IMDG : UN 2811  
IATA : UN 2811

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Sulfapyridine)  
ADR : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Sulfapyridine)  
RID : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Sulfapyridine)  
IMDG : TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Sulfapyridine)  
IATA : Toxic solid, organic, n.o.s. (Sulfapyridine)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |     | Classe | Risques subsidiaires |
|-----|--------|----------------------|
| ADN | : 6.1  |                      |
| ADR | : 6.1  |                      |
| RID | : 6.1  |                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

Version 4.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 5638024-00009      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2020

**IMDG** : 6.1

**IATA** : 6.1

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADN

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : T2  
Numéro d'identification du danger : 60  
Étiquettes : 6.1

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : T2  
Numéro d'identification du danger : 60  
Étiquettes : 6.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

#### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : T2  
Numéro d'identification du danger : 60  
Étiquettes : 6.1

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 6.1  
EmS Code : F-A, S-A

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 677  
Instruction d'emballage (LQ) : Y645  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Toxic

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 670  
Instruction d'emballage (LQ) : Y645  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Toxic

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

ment

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

#### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                 |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée: 09.04.2020 |

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |   |               |
|-------|---|---------------|
| AICS  | : | non déterminé |
| DSL   | : | non déterminé |
| IECSC | : | non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

|       |   |                                                                                    |
|-------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| H300  | : | Mortel en cas d'ingestion.                                                         |
| H302  | : | Nocif en cas d'ingestion.                                                          |
| H317  | : | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| H360F | : | Peut nuire à la fertilité.                                                         |
| H370  | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.                  |
| H400  | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                       |
| H411  | : | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |                                                                      |
|-----------------|---|----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : | Toxicité aiguë                                                       |
| Aquatic Acute   | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                 |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique             |
| Repr.           | : | Toxicité pour la reproduction                                        |
| Skin Sens.      | : | Sensibilisation cutanée                                              |
| STOT SE         | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|                |                                 |                                    |                                                                                             |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version<br>4.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>5638024-00009 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Acute Tox. 3      | H301  |
| Skin Sens. 1      | H317  |
| Repr. 1A          | H360F |
| STOT SE 1         | H370  |
| Aquatic Chronic 3 | H412  |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sulfapyridine Formulation

|         |                   |                   |                                                    |
|---------|-------------------|-------------------|----------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023              |
| 4.1     | 30.09.2023        | 5638024-00009     | Date de la première version publiée:<br>09.04.2020 |

---

CH / FR